

Dialogues du juge et de l'innovation

*Colloque annuel de l'Institut de Recherche en
Propriété Intellectuelle*

Le jeudi 19 septembre 2019
de 9h à 18h
Institut de Droit Comparé
28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

19 septembre 2019 – 9h-18h

Accueil du public : 9h
Introduction : 9h30

Déjeuner : 13h
Reprise : 14h30

Le juge maître de l'innovation ?

sous la présidence de Daniel Tricot

président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation

Le juge protecteur de l'innovation

sous la présidence de Jérôme Frantz

secrétaire général des commissions du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire

Le juge face à l'innovation : perturbation de l'office du juge ou valeur à protéger ?

Bertrand Warusfel, professeur à l'Université Paris VIII

Le juge et la sauvegarde procédurale de l'innovation

Jean-Christophe Galloux, professeur à l'Université de Paris II, président de l'IRPI

Le juge face aux innovations protégées

Jacques Raynard, professeur à l'Université de Montpellier

Pierre-Yves Gautier, professeur à l'Université Paris II

Le juge et l'expertise technique de l'innovation

Charles de Haas, avocat au Barreau de Paris

Pierre Gendraud, expert judiciaire

Dialogue avec un magistrat discutant

Marie Courboulay, vice-président honoraire du TGI de Paris

Discussion

Pause : 16h-16h30

Discussion

Pause : 11h15-11h45

Le juge et l'économie de l'innovation

Alexandre Segretain, rapporteur public au Tribunal administratif de Paris

Le juge face aux innovations non protégées, la concurrence et la concurrence déloyale

Nicolas Binctin, professeur à l'Université de Poitiers

Nathalie Dostert, vice-président du Tribunal de commerce de Paris

Le juge et les offices de propriété industrielle

Sylvie Mandel, conseiller honoraire à la Cour de cassation

Le rôle du juge de cassation

Louis Boré, avocat aux Conseils

Le dialogue de l'arbitre et de l'innovation : une autre démarche ?

François Dessemontet, professeur honoraire à l'Université de Lausanne

Discussion

Discussion

Clôture : 17h45

Bulletin d'inscription

Lieu de la manifestation :

Institut de Droit Comparé

28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Stations de métro à proximité : Rue du Bac (12)

Saint-Germain-des-Prés et Saint-Sulpice (4)

Sèvres Babylone (10 et 12)

Veillez nous faire parvenir ce formulaire rempli par e-mail (irpi@u-paris2.fr) ou par courrier avant le **9 septembre 2019** :

Vos coordonnées :

Mme / M.

Prénom : Nom :

Téléphone : Email :

Profession : Service :

Société :

N° Siret :

Code APE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact de facturation (si différent) :

.....

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Tarifs : Professionnels : 300 euros

Universitaires : 100 euros

Modalités de règlement :

- Par chèque :

À l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

joint au bulletin d'abonnement **ou**

à réception de la facture

- Par virement :

joint au bulletin d'abonnement **ou**

à réception de la facture

Titulaire du compte bancaire « Université de Paris II Agence comptable »

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0578 782 – BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer le motif du virement : « Colloque 2019 - IRPI »

Contact de l'IRPI :

irpi@u-paris2.fr

Tél. 01 44 41 56 16

Adresse postale :

12 place du Panthéon

75231 Paris 05

www.irpi.fr



Date et signature :

Cachet de l'entreprise :